

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 24 AVRIL 2018

N° BS 24 AVRIL -2

Objet :

COUP DE POUSSE TERRASSES ET CALADES EN PIERRES SECHES : VALIDATION DE PROJET

En deux mille dix-huit, le vingt-quatre avril à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 39 Nombre de voix présentes et représentées : 25 Nombre de suffrages exprimés : 24	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u>
VOTES : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0	Transmis par ACTE le : 4/05/18
Date de convocation : 10 avril 2018	AR N° : 007-2507022388 21/04/18 - BS 24/18 - DE

Présents : Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Agnès AUDIBERT, Jean-Daniel BALAYN, Patrick BOHLE, Lorraine CHENOT, Bernard CROS, Alain GIBERT, Gérard GOULLEY, Agnès HOCQUET, Eric LESPINASSE, Raoul L'HERMINIER, Isabelle MASSEBEUF, Thierry PALLOT, René SOULELIAC,
Représentés : Alain FEOUGIER, Sandrine GENEST, Briec MEVEL, Pierre TISSIER,
Absents : Laurence ALLEFRESDE, Gérard BROUILLARD, Jérôme DALVERNY, Caroline DI VINCENZO, Virginie FERRAND, Christian KANDOUCCI, Denise NURY, Nathalie ROUSSET,

Le coup de pouce « terrasses et calades en pierres sèches » vise en l'attribution d'une aide en faveur de la réhabilitation de murs, terrasses et calades en pierres sèches :

- support d'activités agricoles ;
- support d'interprétation, de découverte, ou d'activités touristiques ou culturelles ;
- support de dynamiques favorisant le lien social, la solidarité (mise en place de jardins partagés par exemple, d'espaces publics partagés, etc.).

Les bénéficiaires sont :

- les communes et communautés de communes des Monts d'Ardèche et Haute Loire :
 - o propriétaires des murs, terrasses, calades à réhabiliter ;
 - o conventionnant avec des propriétaires fonciers en vue de constituer un projet répondant à l'objet du présent appel à partenariat.
- Les associations, en lien avec les collectivités précitées, dans les mêmes conditions foncières.

Suite à la publication de ce coup de pouce, 6 candidatures sont proposées au vote


Porteur de projet	Descriptif du projet	Montant prévisionnel retenu HT	Subvention de la région AURA (ligne Parc)	%
ROCLES	Calades	7 130,00 €	3 565 €	50%
Malarce sur la Thine	Création Murs en PS sur la place où seront installés des toilettes publiques	15 995,00 €	3 999 €	25%
Les Vans	Site de Nave, 77m ² de calades	36 600,00 €	4 000	11%
Asperjoc	Restauration du four au hameau de Thieure Souhait de faire du lien grâce aux animations sur le site entre les 2 vallées que compose Asperjoc	6 500,00 €	3 250	50%
Valgorge	Calades et murs Projet de reprendre dans son ensemble la boucle dont la calade et les murs de bordure au démarrage du sentier.	17 000,00 €	4 000 €	24%
Total aides Région AURA – DTMP			18 814 €	

Le bureau après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER Les projets présentés,
- D'APPROUVER les plans de financement des projets,
- D'AUTORISER les porteurs de projet à solliciter les subventions présentées,
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 24 avril 2018, pour extrait conforme


La Présidente
Lorraine CHENO

